



COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ  
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018

Le mardi 27 novembre 2018 à 20h00, les membres du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressées, les mercredi 21 et jeudi 22 novembre 2018 par le Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSEL, MM. DAGNAUD, DAOUA-KOUADIO, Mmes FILOCHE, FUCHS, M. GAU, Mmes GAUTREAU, GUY, HOLLARD, JEMNI, M. KOCH, Mme KONE, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MALAI, MINDAY, MM. NAWROCKI, NORDMAN, Mme SOLANS, MM. THÉBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoirs pour les représenter :

M. AMORY à M. DAGNAUD, M. CHERFA à Mme MALAI, Mme MERZI à Mme BROSEL, M. PENINOÛ à M. MADEC, Mme RICHARD à Mme BARANDA.

Absent-e-s excusé-e-s :

M. CHICHE, Mmes DAREAU, GAILLANNE, M. GIANNINESINI, Mme GRAPIN-DAGORNO, MM. JOMIER, JOURNO, Mme LANIESSE, M. MABILEAU, Mmes ONGHENA, POUDIOT

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte en saluant le public qui s'est déplacé pour venir assister aux débats.

Mme GAUTREAU est entrée au point 4 de l'ordre du jour, elle n'a donc pas voté les points 1, 2 et 3.

Mme MERZI est entrée au point 9 de l'ordre du jour

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. **D192018043 Désignation de la secrétaire de séance.**

M. DAGNAUD propose à M. GAU, benjamin des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

## **2. D192018046 Adoption de la procédure d'urgence**

M. DAGNAUD précise que l'ordre du jour complémentaire au titre de l'urgence comporte deux sujets d'importance. Le premier concerne un dispositif modifié de redevance pour l'occupation de l'espace polyvalent à Pierre Girard, le second est en lien avec la création de la médiathèque de l'arrondissement. Les élus examineront dans le même temps le vœu qui avait été déposé à ce sujet à l'ordre du jour initial. Il a également souhaité, après avoir informé ce matin les présidents de l'ensemble des groupes, que le conseil d'arrondissement puisse se saisir d'un vœu sur la situation actuelle porte d'Aubervilliers et boulevard Macdonald.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

## **3. D192018044 Adoption du compte rendu de la séance du 25 octobre 2018**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

*[Entrée de Mme GAUTREAU]*

**VCEU**

## **4. V102018047 Les élu.e.s du 19<sup>e</sup> alertent sur le risque de nouveaux campements de rue en plein Paris**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KONÉ, M. BOHBOT, Mme HOLLARD, M. TINTI

Monsieur DAGNAUD indique que les élus ont eu malheureusement, ces dernières années, à plusieurs reprises l'occasion d'échanger à propos de la constitution de campements de migrants réfugiés dans l'espace parisien et, plus spécifiquement, dans l'arrondissement. Depuis l'opération de mise à l'abri du dernier campement dit « du millénaire », il y a déjà quelques mois de cela, des mises à l'abri sous l'égide conjointe de la préfecture de région, de la Mairie de Paris, des associations qui apportent leur soutien aux migrants et aux réfugiés, ont été assurées de façon régulière et ont, pour l'essentiel, permis d'éviter la reconstitution de campements de rue dont chacun sait à quel point ils réservent des conditions de vie indignes. Malheureusement, au moment où le flux d'arrivées ne se tarit pas, les capacités d'hébergement mobilisées par l'Etat,

et en l'occurrence par la préfecture de région, se sont singulièrement réduites, alors que les premiers effets du froid se font sentir et mobilisent beaucoup de places. C'est ce qui a conduit à une suspension ces toutes dernières semaines des opérations de mise à l'abri qui, ces derniers mois, avaient été organisées à peu près régulièrement. Par conséquent, nombre de personnes sont à la rue à nouveau sur les secteurs Porte d'Aubervilliers et boulevard Macdonald, vivant dans des tentes de secours.

Il est important de prendre en charge ces personnes avant que la situation ne dégénère. C'est l'objet de ce vœu qui vise à interpeller le Premier ministre et le ministre du Logement ; ce vœu est également formulé dans l'esprit de partenariat qui prévaut depuis ces derniers mois entre la préfecture, l'Etat, la Ville de Paris et les associations. Il est important qu'ils puissent, en tant qu'élus de proximité, alerter l'Etat et l'ensemble des partenaires sur l'urgence et la nécessité absolue de reprendre rapidement le cours des opérations. Si aucune action n'était mise en œuvre à hauteur de la situation, les élus connaissent d'expérience la dynamique et l'engrenage fatal qui pourraient se produire.

M. le Maire a eu, ces dernières semaines, l'occasion de se rendre très régulièrement sur place, il l'a fait ce matin même, avec plusieurs élus ; si cette visibilité de l'hyper-précarité a tendance en journée à se faire plus discrète, chacun sait, et les habitants également, qu'en soirée et la nuit, elle est très présente, avec tout ce que cela implique de perturbations dans le fonctionnement régulier d'un quartier qui est déjà confronté à un certain nombre de difficultés. Il est vrai que voir, comme malheureusement c'est le cas aujourd'hui, des personnes y compris des enfants vivant de fait dans la rue, est absolument insupportable et les élus ne peuvent se taire. Il est important que tous les dispositifs soient mobilisés. Pour qu'ils soient pleinement efficaces, il convient d'être clair : cela implique que, bien au-delà de la Ville de Paris qui est déjà assez exemplaire dans la mobilisation des moyens de mise à l'abri, et de l'Agglomération parisienne qui contribue globalement à la prise en charge et à l'accueil de ces publics en errance, l'Etat soit en mesure d'imposer sur tous les territoires de province qui aujourd'hui ne participent pas à la solidarité nationale de mettre à disposition des capacités d'hébergement puisqu'il s'agit de la condition *sine qua none* pour que les capacités d'accueil d'urgence soient libérées afin d'accueillir tous ceux qui se présentent à nouveau régulièrement sur le territoire, de façon à permettre cette circularité des dispositifs. En effet, dans la configuration inverse, cela conduit à une impasse, et les personnes restent à la rue. Il s'agit donc d'une responsabilité nationale, et cela constitue également la raison pour laquelle il leur a semblé utile d'interpeller le Premier ministre, car c'est à l'échelle du pays qu'il peut être apporté des réponses à cette situation, y compris au sein de discussions entre les États européens.

M. le Maire a eu un sentiment de saisissement en constatant que, parmi les personnes qui continuent d'arriver sur le territoire national, et en l'occurrence le territoire parisien, beaucoup de familles arrivent d'Allemagne, de Suède, où elles ont été déboutées du droit d'asile. Il pense qu'il est important de rappeler que, tant que les pays de l'Union européenne ne parviendront pas à partager des modalités de prise en charge et d'accompagnement de ces personnes, et qu'ils se renverront les personnes qui sont alors mises dans une situation d'errance perpétuelle, un remède ne pourra pas être apporté à cette situation dans un temps court ; cela renvoie donc également à une responsabilité de l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Il est possible d'appréhender à quelles impasses dramatiques cette situation conduit, et l'ensemble des habitants y sont à nouveau très directement confrontés dans des quartiers populaires de Paris, avec le sentiment légitime d'être toujours en première ligne pour faire face à cette situation. Une forme de lassitude et peut-être d'exaspération existent à risquer de voir se renouveler des situations, dont les moyens de sortie sont connus, mais qui peinent encore aujourd'hui à être mobilisés pour éviter à nouveau d'être les témoins de ces situations absolument indignes, qui relèvent de l'urgence humanitaire et sanitaire. C'est l'objet de ce vœu, qui interpelle et qui vise à exercer une forme de pression sur l'ensemble des autorités afin que les hébergements nécessaires soient rapidement mis à disposition.

Mme KONE rappelle que, depuis 2015, comme M. DAGNAUD le disait, elle et ses collègues ne comptent plus le nombre de campements qui ont émergé sur les trottoirs de la ville et le nombre d'opérations lancées en urgence pour mettre les hommes, les femmes et les enfants à l'abri. Elle voulait d'ailleurs souligner que les arrondissements du Nord-Est parisien continuent à être en première ligne sur le sujet, et saluer la mobilisation des habitants du 19<sup>ème</sup> arrondissement qui, tout en subissant la situation, continuent à être solidaires et mobilisés sur le sujet. Chaque opération a pu mettre en lumière les conditions de vie au sein de ces campements, et les risques sanitaires élevés pour les populations sur place. Ces opérations ont également démontré l'absence de politique d'accueil de ce public en France. Les élus ont, à plusieurs reprises, débattu sur le sujet, que ce soit au sein de ce Conseil d'arrondissement ou du Conseil de Paris. Mme KONE tient à rappeler que les écologistes ont toujours défendu la mise en place d'un accueil digne et inconditionnel des personnes migrantes, indispensable pour mettre fin à cette crise interminable, tout en soulignant l'important investissement déjà réalisé par la Ville de Paris, au niveau de l'accueil des migrants, à travers entre autres le plan de mobilisation de la Communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés. Il faut admettre que Paris ne fait plus face : des personnes fragiles, femmes enceintes, familles avec enfants par exemple qui étaient systématiquement mises à l'abri par les maraudes financées par la Ville sont désormais nombreuses entre autres sur le site Porte d'Aubervilliers et boulevard Mac Donald.

Il est donc demandé à la Ville de se mobiliser afin que ces familles soient rapidement prises en charge, et les élus interpellent donc de nouveau l'Etat afin qu'un dispositif d'ampleur nationale, à la hauteur de l'urgence, soit enfin mis en œuvre, pour mettre fin aux situations de campements de rue. Ils entendent d'ailleurs saisir une nouvelle fois le Défenseur des droits pour dénoncer l'absence de réaction de la part de l'Etat.

Ce vœu donne également l'occasion à Mme KONE de rappeler que, chaque année, ce mois de novembre est marqué par les premiers jours de froid, mais aussi par la triste ritournelle des alertes sur le manque de places d'hébergement en Ile-de-France. Les associations, la Ville et la préfecture devront une nouvelle fois résoudre l'équation impossible d'assurer l'hébergement d'urgence des familles, mais aussi de toutes les personnes à la rue, toujours plus nombreuses. Le 31 octobre dernier, le préfet de région Ile-de-France, M. Michel CADOT, a d'ailleurs présenté le Plan Hiver et annoncé la création de 7 000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires cet hiver. Les élus écologistes aimeraient savoir dans quel type d'établissement ces places vont être créées : hôtels, gymnases... Il serait intéressant d'avoir le détail de cette offre supplémentaire qui risque, malheureusement, de ne pas être suffisante pour répondre aux besoins.

Pour terminer, Mme KONE veut alerter l'assemblée sur la situation à Paris des jeunes étrangers isolés. La récente actualité rappelle leur détresse car le jeune homme qui a tenté de se suicider en sautant du 4<sup>ème</sup> étage du tribunal de grande instance vendredi dernier est bien un mineur isolé étranger de 15 ans qui, après avoir été refoulé à plusieurs reprises du dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE), semble n'avoir trouvé d'autre recours que cette voie. Le Défenseur des droits a d'ailleurs régulièrement rappelé qu'en France, les pratiques en matière de premier accueil, d'évaluation, de mise à l'abri et d'accès aux droits sont globalement insuffisantes pour ces jeunes. Mme KONE souhaite dire que les SDF présents toute l'année sur les trottoirs de la ville, les jeunes isolés, les migrants sont tous des publics vulnérables ; donc, des plans de logements, de mise à l'abri doivent être mis en œuvre, afin que ces publics vulnérables ne subissent plus cette situation dans la ville.

M. BOHBOT indique qu'au sein du 19<sup>ème</sup> arrondissement, Mme KONE a raison de le rappeler, les associations, les riverains ont beaucoup œuvré sur ce sujet pour faire preuve de solidarité. Il est normal que l'ensemble du territoire, et il pense aux territoires franciliens, participent à la prise en charge de ces difficultés. Ce qui est mis en place doit être organisé de manière à ce que les riverains n'aient pas encore à pâtir de l'occupation de l'espace public. L'accueil des personnes en errance fait partie du rôle de l'Etat. Des initiatives sont prises au niveau de la Ville de Paris, de

l'Agglomération, de la Région Île-de-France, par toutes les entités publiques qui œuvrent sur le territoire. Cependant, c'est l'Etat qui a compétence en la matière. Par conséquent, l'Etat ne peut pas se défaire de sa responsabilité ; celui-ci rend les choses plus difficiles aux collectivités territoriales, raréfie les moyens qui sont donnés à l'ensemble des collectivités françaises et franciliennes. Il est nécessaire d'expliquer aux citoyens, aux riverains qu'il existe une vraie difficulté pour eux, mais qu'il y a également une vraie responsabilité de l'Etat. M. BOHBOT juge ce vœu équilibré dans la manière de présenter le problème, que ce soit en matière de tranquillité publique - M. KOCH, Mme ONGHENA et lui-même se sont rendus sur place Porte d'Aubervilliers, et ont entendu beaucoup de doléances des riverains sur cet aspect -, mais aussi en termes humanitaires : ce sont des hommes, des femmes, des enfants qui doivent être traités avec respect et, évidemment, au moment où le froid s'invite sur le territoire parisien, ses collègues ont raison de dire que les risques en matière de santé publique peuvent être extrêmement importants. Ce vœu qui allie ces deux aspects du problème convient à l'opposition, et puis il croit aussi qu'il est bon d'interpeller le Premier ministre car il est dans sa responsabilité de remédier à ce sujet : maintes fois, les gouvernements ont annoncé des plans pour anticiper cette question liée à l'accueil des migrants et, une nouvelle fois, les habitants des arrondissements de l'Est parisien (le 18<sup>ème</sup>, le 19<sup>ème</sup> comme le 20<sup>ème</sup>) ont à supporter ces situations et voient, sans pouvoir avoir de grands moyens, des personnes vivant dans des conditions de vie extrêmement difficiles aux portes de leurs appartements et immeubles. M. BOHBOT estime que ce n'est pas acceptable ; il existe une responsabilité dans le droit qui est celle de l'Etat, des moyens peuvent être mis en œuvre au niveau de l'Etat, et il pense que celui-ci doit prendre sa part dans ce sujet qui est éminemment important.

M. DAGNAUD rappelle, à l'instar de ce qui a été dit par ses collègues, que, outre un engagement manifeste de la Ville, qui va bien au-delà des compétences légales qui sont les siennes, il existe une volonté d'être utile et ce, dans un partenariat parfaitement loyal avec l'Etat, chaque fois que des sujets aussi essentiels que ceux-là sont en cause, ce qui ne dédouane évidemment personne de ses responsabilités premières ; ses collègues ont raison de le rappeler.

Mme HOLLARD souhaite intervenir pour apporter un entier soutien à cette déclaration, en ajoutant qu'il serait peut-être opportun de la reproduire, quitte à la présenter dans les mêmes termes, à chaque Conseil d'arrondissement, puisque le fait de marteler conduit à ce que le propos soit connu. Un autre élément pourrait peut-être être ajouté si le vœu ou une déclaration de ce type étaient de nouveau formulés une prochaine fois : en 2015, le Ministère de l'Intérieur avait lancé un appel au volontariat de l'ensemble des communes du territoire métropolitain pour accueillir un maximum de réfugiés/demandeurs d'asile/familles dans des villages ou des villes de province ; à sa connaissance, l'aide de 1 000 euros par famille qui était accordée aux communes a été retirée en 2017. Il serait constructif de rappeler dans un prochain vœu du Conseil d'arrondissement que cette initiative avait été salvatrice pour beaucoup de réfugiés, et qu'elle permet aux migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, quelle que soit la manière dont on les dénomme, de s'installer dans un climat plus stable et plus apaisant en province. Il en va notamment du bien-être des enfants concernés. Il s'agit d'une solution parmi d'autres qui, à son avis, mérite d'être mise en avant, y compris par le 19<sup>ème</sup> arrondissement qui est particulièrement expérimenté et prompt à rechercher des solutions humaines et dignes.

M. TINTI souligne que les élus évoquent un domaine où, concrètement, il est possible de voir la liaison entre une réalité très locale (la municipalité, l'arrondissement) et une politique nationale. Il partage ce qui est dit au sein de ce texte, surtout concernant le message politique qui est transmis : la politique du gouvernement sur l'accueil des migrants n'est pas celle des élus ; ils ne la partagent pas. Les élus communistes prennent ce texte comme une manière de la dénoncer. Lorsque les élus rencontrent les habitants, ils doivent leur expliquer la politique de la Ville en matière d'accueil ; celle-ci a aujourd'hui de la valeur parce qu'un nombre conséquent de moyens y sont investis, avec nombre de personnes au travail, alors qu'au niveau national, cela ne semble pas être trop écouté. Par conséquent, la Ville ne peut pas continuer à se charger des compétences qui sont celles de l'Etat ; il s'agit d'un point où les élus de la majorité peuvent

montrer la différence entre la « gestion » (Monsieur TINTI indique mettre des guillemets à ce terme) de ce problème au niveau municipal, celle d'une politique de gauche, et une politique menée par le gouvernement actuel ainsi que par les gouvernements précédents. Il pense qu'il convient de donner à cette expression un caractère très politique, sans hésiter à le faire, même lorsque les élus sont face aux habitants qui vivent ces situations ; il est nécessaire d'être clair, et il estime qu'un message de ce type montre suffisamment de clarté. Il ne faut pas tenir un discours qui comporte quelque opacité que ce soit, mais exprimer les différents éléments clairement, et exposer quelle est la politique de la Ville par rapport à ce problème, quelle est la politique de l'Etat, et en tirer les conséquences.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité

- Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Après le vote, Monsieur DAGNAUD indique qu'il espère que la parole des élus sera entendue partout où elle doit l'être.

**M. Roger MADEC, rapporteur :**

**5. 2018 DLH 233 Garantie d'emprunts par la Ville (2.655.000 euros) pour la réalisation d'un programme agréé de 18 logements (PLS) 67, avenue de Flandres (19e)**

Élu.e.s ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, KOCH, MADEC, Mme GUY

M. KOCH rappelle que, sans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, comme chacun le sait et les élus de l'opposition se font souvent le relais de cette réflexion, la préoccupation de préserver la mixité sociale doit être absolument constante. Par conséquent, il est effectivement essentiel que les classes moyennes qui sont touchées par la crise, comme beaucoup d'autres malheureusement, puissent être prises en compte dans les opérations lancées par les bailleurs sociaux. Les élus ont tous conscience que le logement prend une importance grandissante dans le budget des ménages et, en particulier, dans celui de ménages qu'on peut qualifier de moyens ; ces ménages disposent souvent de ressources trop élevées pour prétendre au logement social aidé, mais, à Paris, souvent également trop faibles pour louer ou acquérir dans le secteur libre.

M. MADEC répond qu'il ne peut qu'approuver ces propos. Ce programme est en PLS ; en principe, ce type de programme est destiné aux couches moyennes de la société, les plafonds de ressources étant un peu plus élevés. Tous les programmes qui sont lancés actuellement sont financés dans cette catégorie, excepté l'habitat ciblé, c'est-à-dire étudiants ou jeunes actifs.

Mme GUY précise qu'un dispositif provisoire va être mis en place à cette adresse pendant la période intercalaire avant le démarrage des travaux ; le bâtiment demeurant vide durant quelques mois. Sur proposition du bailleur et évidemment avec l'accord plein et entier de la mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement, ce site va accueillir, dans le cadre du plan hivernal, un centre d'hébergement d'urgence, qui sera d'une capacité comprise entre 80 et 100 personnes. Il accueillera des hommes et des femmes puisqu'existe la possibilité d'aménager un espace dédié aux femmes. Il sera géré par Emmaüs Solidarité, avec une équipe de professionnels présente 24h/24, et les élus ont expressément demandé de pouvoir avoir un droit réservataire sur des

places, afin d'héberger des personnes à la rue qui vivent à proximité du centre d'hébergement et leur proposer des solutions qui leur permettent de rester dans leur cadre de vie. Ce dispositif va venir amender le plan hivernal et apporter une solution complémentaire de terrain ; son ouverture est prévue début décembre, au moment du déclenchement du plan.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

#### **6. 2018 DLH 384 Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 19e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (1.428.739 euros).**

Élu.e.s ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, KOCH, MADEC

M. KOCH indique que l'opposition votera en faveur de cette délibération ; celle-ci présente un dispositif dénommé « Réparer et Embellir » qui porte ce nom car il vise à améliorer l'entretien d'immeubles sociaux parisiens, notamment dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, où 62 adresses sont concernées. Un certain type de travaux, nécessaires pour les immeubles visés par ce dispositif, est ainsi réalisé : mise en sécurité des parties communes, création et amélioration de locaux collectifs, aménagement et embellissement des espaces verts extérieurs. Sur le plan financier, le mécanisme est simple : la Ville finance la moitié des travaux et demande en contrepartie que les travaux soient réalisés dans un délai d'un an. M. KOCH formule deux remarques : l'équipe municipale va consacrer un peu moins de 3 millions d'euros pour ces travaux d'entretien dans 62 immeubles de l'arrondissement, ce qui va faire une somme moyenne de 46 000 euros allouée par immeuble ; cette somme n'est pas négligeable, mais reste relativement modeste au vu de l'état souvent préoccupant du parc social dans l'arrondissement. Ces travaux représentent 14,5 millions d'euros pour les 19 arrondissements, après avoir prélevé sur la trésorerie des bailleurs sociaux 155 millions d'euros de paiement de loyers par anticipation (loyer capitalisés en 2019), comme cela a été annoncé au sein du débat sur l'orientation budgétaire ; la Ville de Paris, par ce dispositif, rétrocède aux bailleurs seulement 10% de ce montant pour réaliser ces travaux ; l'opposition trouve cela un peu regrettable.

M. MADEC regrette que son collègue mélange deux sujets. Effectivement, il s'agit, selon lui, d'un dispositif intéressant qui permet aux bailleurs sociaux d'être réactifs sur de petites opérations de réparations, en cas de dégradations (chacun sait que si les dégradations ne sont pas rapidement réparées, d'autres viennent s'ajouter aux premières, précise-t-il). L'enveloppe consacrée cette année s'élève à un montant de 14 millions d'euros ; elle est appelée à se développer, et il est vrai que, sur l'ensemble de la capitale, cela peut paraître peu, mais il s'agit déjà là d'un point positif. Bien sûr, les bailleurs budgétisent un niveau d'amélioration beaucoup plus conséquent, mais l'apport de cette somme ne peut être que bénéfique. M. MADEC incite M. KOCH à ne pas mélanger les genres avec les loyers capitalisés ; les bailleurs gèrent pour le compte de la Ville un certain nombre d'immeubles à Paris, notamment pour Paris Habitat : 60% du patrimoine n'appartient pas en propre à Paris Habitat, qu'il gère pour le compte de la Ville de Paris. Sur ce type d'opérations, le bailleur versait un loyer annuel, ce qui ne permettait pas d'effectuer un entretien sérieux, et notamment d'avoir recours à l'emprunt. Il est donc proposé actuellement aux différents bailleurs de contracter un bail sur 65 ans, de verser en une fois et définitivement

le loyer. Cela permet, par conséquent, sur le temps long, d'obtenir des emprunts très avantageux, et l'opération est bien plus simple pour les bailleurs. Ce dispositif offre la possibilité d'effectuer de gros travaux d'amélioration, et M. MADEC pense qu'il est tout de même plus sain comme situation que l'opération puisse se dérouler à 65 ans qu'année après année.

M. DAGNAUD souhaitait réagir à un des propos de son collègue ; celui-ci a évoqué « l'état préoccupant du parc social de l'arrondissement ». M. DAGNAUD voulait rappeler que l'équipe municipale a, grâce à l'engagement de Paris Habitat et de quelques autres bailleurs, engagé et parfois déjà réalisé d'importantes opérations de réhabilitation d'un parc qui a en effet vieilli avec le temps et qui a besoin d'être modernisé. C'est le cas sur plusieurs adresses, notamment la Cité blanche, la Cité rouge avenue Mathurin-Moreau, ou la rue du Docteur Potain. Une politique très active de rénovation, d'entretien et de modernisation de ce parc social est mise en œuvre.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Roger MADEC et M. Dan LERT, co-rapporteurs :**

#### **7. 2018 DLH 330 Réalisation 169-175, boulevard Sérurier (19e) d'un programme de rénovation de 177 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP**

Élu.e.s ayant pris part au débat : MM DAGNAUD, LERT, MADEC

M. LERT souhaite saluer ces sept délibérations qui concernent des réhabilitations « Plan climat » dans le parc social de l'arrondissement. Elles vont en tout concerner 845 logements et démontrer grâce aux travaux de rénovation énergétique qui seront engagés sur ces immeubles que la transition écologique va bénéficier à tous les habitants dans l'ensemble des secteurs de l'arrondissement. Il s'agit d'opérations sur des grands ensembles ou sur des immeubles de plus petite taille, et qui vont générer, en moyenne, 40% d'économies de consommation d'énergie et 140 à 150 euros par an d'économies sur la facture énergétique des ménages. Ce point s'avère essentiel au moment où il est beaucoup question, au sein du débat public, de l'adéquation entre la transition écologique et le sujet des inégalités ; M. LERT pense que cela mérite d'être salué. L'équipe municipale a également un engagement concernant le parc privé dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement ; de grandes opérations sont en cours sur des copropriétés grâce à l'opération « Eco Rénovons Paris », et donc elle agit sur tout l'ensemble du secteur du logement dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement. M. LERT voulait simplement souligner ces opérations, puisque les objectifs du Plan climat en matière de rénovation des logements sociaux sont extrêmement ambitieux, avec un ordre de 5 000 logements par an, et un gain moyen d'énergie fixé à 60% dès 2020. Le parc social de l'arrondissement a besoin d'être modernisé et les logements d'être isolés ; il s'agit aussi d'un outil de lutte contre la précarité énergétique. Dans le pays, à peu près 4 millions de ménages sont concernés par cette question qui est éminemment importante au niveau français, et les écologistes ont été assez déçus aujourd'hui au sujet des annonces qui ont été faites par le Président de la République sur les dispositifs financiers d'aide à l'innovation des bâtiments, dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie ; la faiblesse des annonces les a un peu surpris.



M. MADEC rappelle qu'un effort très conséquent a été mené à Paris de la part des bailleurs sociaux pour travailler sur un patrimoine vieillissant, où des habitats sont de véritables passoires thermiques. Il convient de souligner l'effort sans précédent - aucun exemple semblable ne peut être trouvé en France, même en Europe - du soutien de la municipalité auprès des bailleurs.

M. DAGNAUD ajoute qu'il s'agit d'une occasion supplémentaire de mettre en lumière l'engagement exceptionnel de cet arrondissement dans les opérations de rénovation thermique, à la fois sur le patrimoine social grâce à l'engagement qu'il veut à nouveau saluer des bailleurs sociaux, mais aussi dans le cadre de l'opération portée par l'équipe municipale pour la première fois à l'échelle d'un arrondissement tout entier, auprès de copropriétés qu'elle aide dans leur engagement et le montage de leur projet de rénovation-réhabilitation thermique. Cela constitue, effectivement, une façon très concrète et très locale de faire vivre la transformation écologique, dont on voit que celle-ci peut trouver place dans des opérations d'utilité publique. Ce processus de rénovation thermique permet de concilier ambition environnementale et sociale, puisque des charges moins lourdes - diminution des dépenses de chauffage, d'eau chaude, d'entretien des immeubles - permettent un gain en pouvoir d'achat. C'est une opération qui présente donc de nombreux bénéfices, qui méritera de faire école et de se développer très largement.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Éric THÉBAULT, rapporteur :**

**8. 2018 DAC 129 Subventions (15.295.751,69 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).**

Élu.e.s ayant pris part au débat : MM DAGNAUD, BOHBOT, THÉBAULT

M. BOHBOT indique que l'opposition soutient ce projet. Il veut cependant souligner un point au sein de cette délibération : pour la première fois depuis sa création, est à dénombrer un déficit sur le compte du résultat de l'établissement public qui gère la Philharmonie, qui est corrélatif à un désengagement de l'Etat. Le rapport signale que la subvention de l'Etat a baissé d'environ 300 000 euros, ce qui est le niveau du déficit actuel. M. BOHBOT pense qu'un échange pourrait peut-être aussi se tenir entre l'équipe de l'arrondissement, la Maire de Paris et les services de l'Etat pour comprendre la raison pour laquelle l'Etat s'est désengagé sur l'année 2017 du fonctionnement de cet EPIC, et pour savoir si ce niveau de subvention est amené à être récurrent dans les années qui viennent.

M. THEBAULT souligne que, lorsqu'on regarde un peu le compte de résultat, un élément est intéressant : la Philharmonie arrive à dégager des produits d'activité de plus en plus importants, elle gagne près d'un million d'euros de 2016 à 2017 ; donc, il s'agit d'un établissement qui fonctionne bien, avec 1,2 million de visiteurs. M. THEBAULT voulait se féliciter de ce bon fonctionnement. Il n'a pas de complément particulier à ajouter à ce que son collègue a dit, il est en grande partie d'accord avec son propos.

M. DAGNAUD souhaite apporter une précision, puisqu'il a l'honneur de siéger au conseil d'administration de la Philharmonie de Paris et que ce retrait du soutien financier de l'Etat a été

évidemment à l'ordre du jour d'un précédent conseil d'administration. La directrice de la musique qui représentait l'Etat durant cette séance a expliqué que ce désengagement ne valait pas perte de confiance dans la Philharmonie, mais qu'il s'agissait plutôt d'une façon d'accompagner ses équipes, de les encourager. Il s'est permis de faire remarquer que le maintien de l'engagement financier de la Ville en soutien à la Philharmonie ne valait pas *a contrario* un manque de confiance. La Philharmonie a atteint l'essentiel de ses objectifs ; cela reste une magnifique réussite qui a été rendue possible grâce aux partenariats de tous les soutiens qui ont accompagné sa gestion difficile. M. le Maire croit que les élus doivent rester vigilants sur la durée, sur le maintien de financements qui permettent à la Philharmonie d'accomplir l'ensemble de ses ambitions. Les élus continueront d'être présents à leurs côtés, et c'est une occasion pour eux de rendre à nouveau hommage au très beau travail qui est mené par M. Laurent BAYLE et toutes les équipes qu'il a su fédérer depuis toutes ces années autour de ce projet ambitieux.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

*[Entrée de Mme MERZI]*

**Mme Yasmina MERZI, rapporteure :**

**9. 2018 DASCO 124 Caisse des Écoles (19e)-Subvention 2019 (8.058.299 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**

Élu.e.s ayant pris part au débat : MM DAGNAUD, BOHBOT, Mme MERZI

M. BOHBOT indique à M. DAGNAUD qu'il leur a rappelé hier soir, lors de la réunion du comité de gestion de la caisse des écoles qu'il préside, que la subvention de l'année 2019 est le fruit d'un dialogue de gestion budgétaire qui s'organise en deux temps : lors du premier semestre se tient un dialogue d'exécution : des documents sont demandés et transmis aux services centraux, puis s'instaure un dialogue budgétaire afin de placer le curseur au bon niveau permettant que la caisse des écoles puisse fonctionner en 2019. M. BOHBOT se réjouit que la caisse des écoles puisse, l'année prochaine, bénéficier d'une subvention municipale importante ; il s'agit là d'un enjeu essentiel car, dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, près de 14 000 repas sont servis chaque jour aux enfants de l'arrondissement. Il est important que la Ville soutienne la caisse, car le résultat financier de 2017 était négatif après quatre années consécutives excédentaires en fonctionnement. Les élus savent que ce résultat négatif de 2017 est dû à l'effort qui a été effectué pour apurer les anciennes créances recouvrables, ce que l'opposition approuve. C'est un point important pour le calcul de la subvention municipale car, en cas de résultat d'exploitation excédentaire, il en est tenu compte dans le calcul de la subvention, c'est-à-dire que la subvention peut se retrouver à un niveau inférieur. Il est à noter que les impayés demeurent à un niveau important dans l'arrondissement : 22% en 2017, malgré des tarifs de la caisse qui sont très accessibles pour les familles. Il est à espérer que les nouveaux moyens de paiement qui sont mis en place depuis la rentrée ainsi que la politique de relance systématique aideront à stabiliser le niveau des impayés.

Mme SOLENS souhaite intervenir pour mettre en valeur toute l'évolution des cantines scolaires en matière d'alimentation durable. Les objectifs de la mandature et du plan d'alimentation

durable sur les 50% de part de bio et de produits labellisés sont pour ainsi dire atteints, et elle pense qu'il était important de le souligner, car il s'agit là du résultat d'un effort certain, qu'il convient de poursuivre. Les cantines de l'arrondissement doivent évidemment continuer à progresser sur ce chemin face à l'urgence écologique, aux enjeux sanitaires qui sont extrêmement importants au niveau de l'alimentation, et également en termes d'enjeux d'égalité. Beaucoup reste donc à faire. Elle voulait insister, au nom de son groupe, sur la part de l'alimentation biologique parce qu'effectivement, une proportion importante a été atteinte, mais elle croit qu'il faut absolument poursuivre cet engagement car avoir une assiette sans pesticide ni perturbateur endocrinien, sur le plan sanitaire aujourd'hui, est impératif.

Mme SOLENS voulait également signaler le travail qui s'engage pour 2019 autour des contenants plastiques, sur ces enjeux sanitaires, sur ceux qui concernent la lutte contre les perturbateurs endocriniens ; elle pense que les élus empruntent aussi un chemin de travail important, et le groupe écologiste sera vigilant vis-à-vis de cette voie empruntée.

Aujourd'hui, la délibération stipule que le travail porterait sur une substitution des contenants biodégradables aux contenants plastiques. Il s'agit d'une première étape qui est une bonne chose mais, là encore, elle pense qu'il sera vraiment nécessaire qu'ils soient ambitieux parce que, sur le plan environnemental, la solution doit être durable. Il convient donc, à un moment donné, de parvenir à l'utilisation de contenants en matériaux inertes.

Concernant la part végétale protidique des repas, le groupe de Mme SOLENS avait aussi envie de saluer ce travail autour du repas végétarien hebdomadaire qui a été généralisé dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, ce qui est vraiment un point très positif. Mais elle voulait aussi rappeler le vœu que les élus avaient voté en marge de l'adoption du plan climat aérien l'année dernière, en lien avec le travail d'augmentation de la part de repas végétariens, autour de la mise en place, ou en tout cas de son étude, d'une option végétarienne quotidienne. Le groupe a envie que les échanges portent de nouveau sur ce point, qui est inscrit dans le plan climat et qui s'inscrit vraiment dans les objectifs de « décarboner » le contenu de l'assiette ; il s'agit là d'un aspect fondamental. Ce travail peut peut-être aussi porter sur la part du végétal dans les menus, dans les recettes, et non uniquement sur le fait de préparer des repas végétariens ; une réflexion pourrait aussi menée sur des menus où le grammage serait plus faible. Les équipes savent aujourd'hui que, concernant le bilan carbone de l'alimentation, elles possèdent un levier extrêmement efficace et puissant en jouant avec cette part protidique. Cela relève également évidemment d'un sujet de santé et, à ce sujet, Mme SOLENS a bien entendu les remarques qui ont été formulées par différents membres du Comité de gestion dont elle fait partie : il manque un référentiel réglementaire sur lequel s'appuyer et qui donne des marges de manœuvre à ce propos ; aujourd'hui, il faut que soient changés ces référentiels.

Pour conclure, le groupe de Mme SOLENS ne peut que saluer l'expérimentation sur dix écoles des goûters en élémentaire : les élus avaient voté à l'unanimité le vœu de généraliser ces goûters ; actuellement, cela constitue un objectif, et Mme SOLENS voulait rappeler que des goûters, bio de préférence et équilibrés, sont vraiment très attendus par les familles. Elle pense que cela permettrait d'effectuer un pas important vers plus d'égalité dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement.

Mme MERZI souhaite revenir sur les différents points qui ont été évoqués ; en premier lieu, elle remercie ses deux collègues, Me SOLANS et M BOBHOT pour la reconnaissance de l'ensemble du travail réalisé par la Caisse des Écoles. Pour rappel, effectivement, la Caisse des Écoles sert près de 14 000 repas par jour dans les 74 écoles maternelles et élémentaires mais aussi des collèges des lycées, des jardins d'enfants et associations accueillant des publics jeunes.

Certes, il est vrai qu'il s'agit d'un volume qui est important, mais qui évidemment ne pourrait justifier ne manquer de qualité ou des objectifs fixés dans le cadre de la Convention d'Objectifs présentée ce soir.

S'agissant du budget tel qu'il est proposé, il découle effectivement d'un dialogue de gestion budgétaire qui a vocation à la fois à faire le point sur les dépenses et les recettes qui ont été établies et le budget prévisionnel de la caisse des Écoles pour l'année suivante au regard notamment des objectifs et des besoins de la Caisse des Écoles. Ce dialogue budgétaire relève purement et simplement de la procédure habituelle.

Concernant l'avenant plus précisément et les éléments évoqués par Mme SOLANS, la convention pluriannuelle d'objectifs, émanant de 2017, et qui est mise en place sur 2018-2020, encadre, pour ce qui concerne la restauration scolaire, périscolaire et les activités périscolaires, un certain nombre d'articles (disponibles dans la délibération) mettant en avant le réalisé et les objectifs à atteindre pour chacune des Caisse des Écoles.

Concernant la part d'alimentation durable, la Caisse des Écoles du 19eme y accorde une ambition importante avec 50 % atteints mais d'autres ambitions sont aussi portées pour compléter l'importance de ce sujet tels que la sécurité alimentaire, sur laquelle un énorme travail a d'ores et déjà été effectué et qui va être poursuivi, le travail autour de la qualité des repas servis, l'utilisation de barquettes biodégradables plutôt que plastiques notamment en cuisine centrale - à cet effet, marché va très prochainement être lancé - , le travail de lutte contre le gaspillage alimentaire avec de plus en plus d'écoles qui y participent en lien avec les équipes d'animation, la sensibilisation autour du tri des biodéchets qui se met en place dans beaucoup d'établissements scolaires et évidemment, même si moins directs, les ambitions sur les procédures de dématérialisation et simplifications pour les familles en matière notamment d'inscriptions, de facturation et paiement.

Pour aborder de nouveau celle-ci, y sont abordés également les thèmes de la sécurité alimentaire sur laquelle un énorme travail a déjà été effectué et va être poursuivi dans le cadre de ces dispositions ; de la qualité des repas servis ; du remplacement des barquettes plastiques - des marchés vont être mis en place pour remplacer tout ce qui est appelé « barquettes en polypropylène » par des barquettes biodégradables, en cuisine centrale un marché est d'ores et déjà en cours d'être lancé - ; de la lutte contre le gaspillage alimentaire, nombre d'écoles étant associées à ce type de projet, la caisse des écoles va poursuivre cet effort pour aussi travailler avec les élèves, les équipes d'animation également sur la lutte contre le gaspillage scolaire ; de la question du tri qui fait une véritable apparition et qui se concrétise dans beaucoup d'établissements scolaires afin de permettre de gérer les biodéchets et les déchets le plus correctement possible ; et évidemment sur ce qui relève un peu plus largement des simplifications de procédure à l'égard des usagers et des familles en matière notamment de dématérialisation des paiements, des facturations. C'est un peu tout cela qui est mis en place, de nombreux projets vont encore se monter.

Bien sûr, la Caisse des Écoles a aussi des objectifs ambitieux à l'encontre de ses personnels que je remercie pour leurs missions, en matière de formation, d'évolution aussi.

Mme MERZI remercie ses collègues pour leurs remarques, et elle fera part au Directeur et aux membres du comité de gestion des appréciations positives sur les ambitions portées pour améliorer chaque jour la qualité des 14 000 repas servis dans nos écoles.

M. DAGNAUD remercie ses collègues d'avoir évoqué les nombreuses actions mises en œuvre, le nouvel élan qui a été donné à la caisse des écoles et tous les leviers que celle-ci permet d'actionner. L'alimentation durable est un critère qui est tout à fait intéressant, et l'indicateur de référence, à 50%, a déjà été atteint, l'expérimentation en cours sur les goûters a été abordée. Il n'a peut-être pas suffisamment été développé l'objectif qualité qui a été engagé et a permis d'ores et déjà de confirmer la grande qualité de l'approvisionnement, la sécurité des processus de production, qui ouvre aussi des pistes de progression sur la qualité de la finition notamment en matière de cuisson, sur laquelle un plan de formation des équipes a été engagé.

Les élus ont évoqué le développement du végétarien, la lutte contre le gaspillage pour un meilleur tri des déchets issus des cantines.

M. DAGNAUD voulait aussi aborder le volet Ressources Humaines qui est, à ses yeux, très important ; ce volet comporte une démarche ambitieuse de déprécarisation des agents, afin de stabiliser les parcours professionnels de ces derniers.

En guise de dernier point, il a évoqué hier soir la nécessité de mieux répondre aujourd'hui à la demande de transparence, d'informations, de lisibilité sur ce que les enfants mangent dans les cantines du 19<sup>ème</sup> arrondissement. L'équipe a donc décidé d'engager un chantier de modernisation du site de la caisse des écoles pour que l'ensemble des parents puissent y trouver très facilement les informations qu'ils souhaitent obtenir. Il pense qu'il est important de bien comprendre que la caisse des écoles et, à travers elle, toutes les politiques qui sont menées en faveur de la restauration scolaire sont un outil d'éducation à la qualité et à la diversité alimentaires, et permettent d'assurer la promotion d'une alimentation décarbonée. Cela constitue également un outil de prévention en matière de santé publique, sur un ensemble de risques, par exemple sur celui de l'obésité infantile. En définitive, c'est un instrument d'égalité et, de ce point de vue - c'est la conviction et l'engagement de l'équipe municipale -, la restauration scolaire fait pleinement partie de l'ambition éducative qu'elle porte et ce, avec encore plus de force au sein d'un arrondissement comme celui du 19<sup>ème</sup>.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Olivier WANG, rapporteur :**

#### **10. 2018 DAE 137 Mission Vital Quartier 2 et dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KONÉ, M. WANG, Mme BARANDA

Mme KONE a tenu à intervenir sur cette délibération en tant que déléguée du Conseil de quartier Danube. Pour sa part, elle va porter son attention en particulier sur le bilan du Groupement Inter Économique (GIE) Paris Commerces. Elle souhaite d'abord saluer l'initiative de la Ville qui, à travers la création de ce GIE, a souhaité accompagner les bailleurs sociaux dans la commercialisation de leurs locaux en pieds d'immeuble en priorisant l'artisanat, les commerces et les services de proximité. Elle veut rappeler, concernant le quartier Danube, qu'il est un des quartiers les plus populaires du 19<sup>ème</sup> arrondissement, voire de Paris, avec 90% de logements sociaux dans le secteur politique de la Ville, et une activité commerciale bien moins développée que dans le reste de la ville. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en moyenne, 6 commerces pour 1 000 habitants à Danube, contre 29 pour 1 000 habitants en moyenne à Paris. Mme KONE souhaite donc, à travers cette délibération, alerter l'assemblée sur la situation commerciale de ce quartier ; effectivement, un travail important a déjà été entamé mais, pour l'instant, les résultats sont minimes.

Sur ce travail mené, elle souhaite citer en guise d'exemple l'initiative des boutiques éphémères qui a eu beaucoup de succès auprès des habitants et également auprès des porteurs de projet, mais qui, malheureusement, n'a pas permis de pérenniser les commerçants dans les locaux. Elle songe aussi à l'initiative de l'équipe de développement local (EDL) qui a travaillé avec des

étudiants de Sciences Po sur une étude concernant la commercialité de ce quartier, avec de nombreuses préconisations intéressantes. Pour l'instant, aucune action n'a été mise en œuvre ; donc, pour sa part, elle interviendra auprès de l'EDL et de la mairie pour que les personnes concernées puissent continuer à travailler sur ces préconisations qui, pour certaines, pourraient être mises en place assez rapidement, à l'instar des préconisations d'embellissement dans le quartier, de signalétiques de commerçants, de travail avec les habitants, par exemple au travers de la mise en place d'associations de commerçants.

Une autre initiative, très intéressante, a lieu cette fois à l'échelle du 19<sup>ème</sup> arrondissement, qui permet, à travers une application, d'interpeller les habitants sur les commerces qu'ils souhaiteraient voir dans les locaux vides. L'équipe continue à être en contact avec le collectif qui porte cette initiative en espérant pouvoir l'utiliser à bon escient au sein du quartier Danube.

Mme KONE veut saluer l'arrivée d'*Intermarché* dans le quartier qui était également attendue et qui a permis de mettre en place un distributeur de billets, très demandé par les habitants et évidemment indispensable pour eux. Elle souhaiterait également parler du marché qui subit la même situation que les commerces dans le quartier. Les habitants craignent que ce marché, à terme, ne disparaisse.

Son objectif serait d'interpeller l'assemblée afin que, au travers de quelques GIE, le quartier Danube puisse être prioritaire sur tous les dispositifs qui sont actuellement en place pour dynamiser le commerce à Paris. Elle pense que c'est plus que nécessaire pour éviter que ce quartier ne devienne un quartier dortoir. Mme KONE signale que plus d'une dizaine de locaux sont vides, au sujet desquels l'équipe travaille ; elle a interpellé et rencontré M. WANG pour travailler sur le sujet assez activement. Pour finir, elle veut aussi saluer la ténacité du groupe d'animation qu'elle accompagne sur ce sujet : ses membres sont très mobilisés et sont en contact avec les commerçants ; ceux-ci, même s'ils sont peu nombreux, restent dans le quartier et souhaitent continuer à y rester, mais les interpellent. Elle pense qu'il est possible peut-être d'avoir des leviers par rapport aux bailleurs sociaux, en les interpellant sur la cherté des loyers qui semblent assez élevés pour le quartier. Par conséquent, des outils pourraient être utilisés afin d'essayer de faire en sorte que ce quartier revive et retrouve sa dynamique qu'il avait encore quelques dizaines d'années auparavant.

M. WANG annonce qu'il va profiter de cette prise de parole pour dire quelques mots sur ces délibérations. Celles-ci portent sur trois dispositifs parisiens ; deux concernent l'arrondissement plus particulièrement. Les dispositifs ont trois visées : maintenir l'activité commerciale, diversifier cette activité et commercialiser les locaux vacants. Contrat Paris Commerce vise plutôt les bailleurs privés, sachant que 90% des pieds d'immeubles, des locaux commerciaux appartiennent, à Paris, à des bailleurs privés, 10% seulement, aux bailleurs sociaux. Les locaux vacants ne sont donc pas simplement à mettre en lien avec les bailleurs sociaux. Il est possible d'agir auprès des bailleurs privés avec l'outil qu'est le droit de préemption : le dispositif Contrat Paris Commerce, qui a été initié en 2017, a permis de travailler sur 36 locaux commerciaux, dont 12 locaux commerciaux en préemption, et 24 locaux commerciaux, à l'aide d'un protocole auprès des acquéreurs de ces locaux pour les inciter à ce que l'achat futur de leur bien soit orienté davantage vers le commerce de proximité.

L'autre outil est le GE Paris Commerce, qui regroupe trois bailleurs sociaux de la ville de Paris (Paris Habitat, RIVP et le GIE) ; le GIE a été créé en octobre 2017, mais l'activité réelle du GIE n'a commencé que trois mois après son installation. En neuf mois d'activité, le GIE a commercialisé en tout 175 locaux commerciaux. Pour le 19<sup>ème</sup> arrondissement, en un an, entre 2017 et 2018, 21 locaux ont été commercialisés par le GIE, et deux locaux sont en cours d'attribution ; l'équipe municipale ne peut donc que se féliciter du travail mené par cette nouvelle équipe du GIE.

Concernant plus particulièrement le quartier Danube, au sein de ce quartier, se trouvent principalement des locaux appartenant aux bailleurs sociaux, à Paris Habitat et à la RBP. Aujourd'hui, treize locaux sont vacants sur ce territoire. M. WANG souhaite rappeler qu'en premier lieu, sur ce secteur, un travail important a été mené et se poursuit ; ce n'est pas du tout un quartier abandonné. L'action de la Mairie de Paris et de la Mairie d'arrondissement sur ce sujet est une action d'ampleur. Néanmoins, sur ces treize locaux vacants, il rappelle que neuf locaux vont faire l'objet de travaux (5 appartenant à Paris Habitat, et 4 à la RBP), qui devront être effectués en principe, en 2019, et devront être livrés à l'été 2019. M. WANG a conscience que la temporalité est longue, mais il convient de suivre la procédure, et l'équipe inscrit son action dans ce cadre depuis quelques mois. Des locaux destinés à être commercialisés vont être livrés également : deux locaux RBP vont être livrés en 2019 ; des travaux vont y être faits, et c'est pour cette raison qu'ils ne peuvent pas être commercialisés. Pour pouvoir commercialiser, il dirait, de façon schématique, les 13 locaux en une seule fois, l'idée est d'avoir une nouvelle dynamique. Dans cette configuration, le GE peut constituer un outil d'importance pour ce faire, et ne pas avoir des commercialisations effectuées sur des temps disparates, mais au contraire essayer de créer un calendrier d'implantations communs. Le GE pourra créer un partenariat et travailler en réseau pour identifier les candidats à la location, et créer un plan de marchandisage global aux prospects. Enfin, avec le GE, les bailleurs, l'équipe municipale pourra prévoir des conditions incitatives pour que les candidats puissent potentiellement s'installer : leur proposer peut-être des baux dérogatoires de courte durée pour qu'ils puissent essayer leur activité, des niveaux de loyers plus bas, des franchises de loyer à leur démarrage, des aides au travaux ; tout cela participe de l'engagement du travail que la municipalité va mener par la suite pour tenter de commercialiser les treize locaux vacants sur le secteur.

Enfin, un autre dispositif existant sur ce territoire est le dispositif « Coup de pouce commerce », qui est ouvert, et les commerces peuvent candidater pour pouvoir bénéficier d'une aide pour faire des travaux de rénovation, réaménager leur commerce et pouvoir se maintenir.

Mme KONE fait remarquer qu'elle apprend qu'il a été décidé que les travaux soient finis afin de pouvoir mettre les locaux en commercialisation, ce qui conduit à ce que ces opérations de commercialisation ne soient pas effectuées avant l'été 2019, voire fin 2019. Pour elle, ce n'est pas acceptable, elle pense qu'il convient de ne pas attendre qu'à chaque fois, un local soit prêt. Il faut lancer un appel à projet, et faire en sorte qu'au fur et à mesure, cette dynamique s'instaure. Il n'est pas possible de se dire : « On va événementialiser l'appel à projet des locaux et faire en sorte que les habitants doivent attendre autant de temps », sachant qu'elle doit rappeler qu'un certain nombre de ces locaux sont vides et en attente depuis des années.

M. WANG explique que, comme Mme KONE vient de le dire, les locaux ne sont pas vacants depuis aujourd'hui. Et la raison pour laquelle ils ne parviennent pas à les commercialiser depuis des années est que ces locaux sont en mauvais état. Donc, pour que le candidat puisse se projeter davantage dans le local et pour lui éviter des dépenses concernant ces travaux, ceux-ci sont effectués préalablement ; les candidats ne se présentant pas en nombre pour louer ces locaux. Par conséquent, c'est pour cela qu'il convient, pense-t-il, de créer une dynamique d'ensemble de commercialisation.

Mme BARANDA souhaite soulever une question qui pose un problème sur ce quartier qui est en déshérence : on ne décrète pas un commerce lorsque les gens ne peuvent pas gagner leur vie. Ce qui est proposé, ce sont des aides à la location, au loyer, etc., alors qu'aucune personne dans la salle ne souhaiterait perdre de l'argent. Elle explique que, dans certains villages et petites villes de province, d'autres actions ont été mises en œuvre qui sont, à ses yeux, beaucoup plus innovantes et courageuses, au sein desquelles le commerce est considéré comme relevant quelque peu du champ de l'utilité sociale. Or, n'importe quel lieu d'utilité sociale est subventionné afin qu'il puisse vivre. Peut-être serait-il nécessaire que les élus s'orientent vers cette voie pour parvenir à attirer des candidats. Lors du prochain conseil de quartier, elle va proposer de l'habitat intergénérationnel parce qu'il faut faire venir des jeunes adultes pour avoir

une certaine mixité, ce qui n'est pas facile. Elle pense qu'il conviendrait peut-être de regarder à des subventions : des associations qui créent de l'emploi, qui sont d'utilité sociale, sont subventionnées ; or, il y a des commerces qui sont d'utilité sociale que les élus devraient quelque peu soutenir.

M. DAGNAUD indique que personne ne découvre ce soir que ce quartier est confronté à ce qui a déjà été appelé un risque majeur de désertification commerciale. Ils ont ensemble, ces dernières années, mené, et gagné souvent, des combats importants pour assurer l'ouverture de tel ou tel commerce, ou tout simplement pour permettre aux habitants du quartier d'accéder à un distributeur automatique de billets, ce qui, à un moment donné, était remis en cause. Il s'agit tout de même de la première fois, et il entend tout à fait l'impatience de la part des habitants du quartier, qu'un dispositif construit, cohérent est mis en œuvre, avec, premièrement, l'idée d'assurer la remise en état de commercialité des locaux commerciaux qui aujourd'hui sont fermés depuis des années et qui sont souvent très vétustes, où personne n'a envie d'investir. Deuxièmement, compte tenu de ce déficit d'attractivité commerciale, M. DAGNAUD croit assez intelligent de faire le pari d'une ouverture en masse, parce qu'il est connu que le commerce attire le commerce et que, pour faire d'un quartier en déshérence commerciale un secteur attractif, il est nécessaire qu'il y ait une offre commerciale plus large, diverse. Or, l'ouverture d'un seul commerce n'y suffira pas. M. DAGNAUD craint que si on procède étape par étape, boutique par boutique, le quartier demeure enlisé dans les mêmes difficultés que celles qu'il connaît depuis des années. Le plus tôt sera bien sûr le mieux - tous les élus sont en accord sur ce point et partagent la même impatience -, mais l'idée de pouvoir rendre possible l'ouverture simultanée d'une dizaine de commerces dans le même temps constitue aussi une émulation qui peut créer une dynamique à l'échelle d'un quartier et qui peut permettre de passer l'obstacle qui n'a pour l'instant pas été franchi. Une forme d'urgence est associée à la situation de ce quartier, mais M. le Maire espère la force supplémentaire que représentera l'ouverture, après rénovation, de l'ensemble de ces commerces.

Ce quartier s'est malheureusement paupérisé, et ses habitants sont donc confrontés à des problématiques de pouvoir d'achat qui sont liées à cette situation. Par conséquent, il est important d'y remédier et, sur ce point aussi, il croit qu'une forme de volontarisme peut permettre de surmonter des difficultés. Il va être nécessaire de faire montre d'innovation sans qu'il soit possible d'aller jusqu'à la mise en place d'un service public du commerce de proximité. En tous les cas, ils ont déjà montré, avec l'opération des boutiques éphémères menée en partenariat avec le Conseil de quartier, qu'il est possible de connaître une évolution positive : un premier acquis de cette opération est qu'une boutique s'est maintenue. De nouvelles étapes vont être maintenant franchies, mais il entend lui aussi les attentes, et il porte à son tour l'idée qu'il faut aller au plus vite pour essayer d'avancer utilement.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Léa FILOCHE, rapporteure :**

**11. 2018 DAE 317 Essaimage de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans les 18e, 19e et 20e arrondissements (18e, 19e et 20e)**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FILOCHE



Mme FILOCHE rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation avec un cadre national qui a été donné par l'Etat et dans lequel la Ville de Paris souhaitait s'inscrire, et notamment les arrondissements du Nord-Est parisien. Cette expérimentation s'adresse au public des chercheurs d'emploi de longue durée (plus de douze mois), et a vocation à essayer de pouvoir imaginer des dispositifs dans des micro-quartiers, pour permettre de créer de l'emploi, et que ces structures soient plutôt autonomes. Le 19<sup>ème</sup> arrondissement prend part volontiers à cette démarche. Mme FILOCHE note cependant que tout cela doit faire partie d'une politique bien plus large et engagée de l'Etat, qui est un peu moins volontariste sur le sujet de la lutte contre le chômage.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

**12. 2018 DCPA 21 Création d'une Médiathèque et, dans le cadre du budget participatif, d'une Maison des réfugiés à faible impact environnemental - 12, rue Jean Quarré, 10 rue Henri Ribière (19e).**

Élu.e.s ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, THÉBAULT, MADEC, GAU, TINTI, BOHBOT

M. DAGNAUD souhaite rappeler qu'une étape déterminante, presque historique va être franchie ce soir, dans l'avancée d'un projet qui vise à la fois à réparer une injustice et à renouveler la confiance que les élus ont dans la capacité de la culture à accompagner le développement de nos villes et de notre société du 21<sup>ème</sup> siècle. Réparer une injustice, car le 19<sup>ème</sup> arrondissement est aujourd'hui le dernier des grands arrondissements parisiens à ne pas être pourvu d'une médiathèque digne de ce nom. Il s'agit d'une injustice qu'il était urgent de réparer. Cela relevait dans le même temps d'une ambition, d'un acte de foi, car les élus pensent que, pour relever l'ensemble des défis que ce monde troublé doit affronter, la culture et le rapport au livre font partie des réponses qu'ils doivent construire. Ce double projet va prendre place dans les anciens locaux du Lycée hôtelier Jean Quarré, avec deux bâtiments : le bâtiment principal qui va accueillir principalement la future médiathèque, avec une surface utile de plus de 2 500 m<sup>2</sup>, ces locaux accueillent aujourd'hui le centre d'hébergement d'urgence géré par Emmaüs Solidarité, et les bâtiments annexes qui accueillent aujourd'hui le théâtre de Verre et qui ont vocation à accueillir la future Maison des réfugiés sur une surface utile d'environ 1 200 m<sup>2</sup>. Ce sera un bel outil ouvert sur l'ensemble de l'arrondissement et à l'ensemble de ceux qui y trouveront leur place, avec des espaces de *coworking*, une cafétéria et évidemment un accès à tous les espaces de consultation de lecture et de culture.

Concernant la Maison des réfugiés, c'est un projet qui nous tient à cœur et que la Maire de Paris a souhaité porter à nos côtés. Ont été évoqués, au début de ce Conseil, les multiples enjeux auxquels les élus doivent se confronter en matière d'accueil d'urgence pour les réfugiés qui arrivent dans nos villes. L'étape d'après, qui doit toujours être présente à l'esprit, est qu'au-delà de l'accueil d'urgence, il est nécessaire de faciliter les parcours d'intégration, d'accès à l'autonomie, à la formation pour ceux de ces réfugiés qui choisiront durablement de reconstruire leur vie parmi nous. Cela implique qu'ils puissent développer des outils en termes de formation en français, de formation professionnelle, tout ce qui permettra à ces personnes de sortir des dispositifs d'hébergement d'urgence, indispensables dans une première étape, mais qui doivent

ensuite céder la place à un processus de construction du propre projet de vie de ces personnes. C'est ce qui constitue l'ambition de cette future Maison des réfugiés. Le fait qu'elle prenne place à côté, à la fois dans le respect de l'identité de chacun des deux projets et dans un dialogue qu'il est possible de percevoir potentiellement très fructueux entre médiathèque et Maison des réfugiés, est évidemment quelque chose qui dit, pense M. DAGNAUD, des choses fortes et intéressantes de ce que les élus essaient de construire. Le choix a été opéré d'une procédure dite de dialogue compétitif, qui a permis de nouer un dialogue utile entre les habitants du quartier, les associations, les élus et les équipes qui étaient candidates.

L'étape ultime sera franchie dans les prochaines semaines, avant la fin de cette année, avec la désignation en commission d'appel d'offre de la Ville, du projet et de l'équipe lauréats. Pour les deux équipements, il a été opté un parti pris portant une ambition qui concerne le faible impact environnemental de ces deux réalisations. L'idée est de démontrer, une nouvelle fois mais avec une force supplémentaire, qu'il est possible de réaménager et de transformer la ville, de la reconstruire, sans forcément passer par les étapes classiques de démolition et de reconstruction avec des matériaux peu durables et un bilan écologique médiocre ; mais, au contraire, de permettre à la ville de se renouveler sur elle-même en réutilisant au maximum l'existant et en faisant évoluer celui-ci pour répondre pleinement à des besoins et aspirations nouvelles. M. DAGNAUD est très heureux de proposer aux élus de voter cette délibération ce soir.

M. THEBAULT, en tant qu'adjoint à la culture, partage l'enthousiasme de M. le Maire. Ils furent nombreux, en tant qu'élus ou habitants, à attendre ce projet qui correspond à une longue histoire, remontant peut-être à une dizaine d'années. Celle d'abord d'un besoin de cet arrondissement de voir s'implanter une médiathèque ; celle également de sa localisation place des Fêtes qui fut une bataille - gagnée - et qui le fut aussi dans leurs engagements de campagne communs en 2014. Cette bataille a abouti enfin à la préfiguration de ce projet. Cela génère un sentiment d'importante satisfaction, qui est alimentée également par la démarche entamée, qui est de nature participative : l'ensemble des parties prenantes a mis en place une réflexion collective pour essayer de commencer à réfléchir à ce que pourrait être cette médiathèque, au dedans comme au dehors, dans ses pratiques. Cette réflexion a été menée sur l'ensemble de l'année 2017 avec les professionnels bibliothécaires de l'arrondissement, les associations, les parents d'élèves, les scolaires aussi puisque les élèves des collèges, des écoles primaires ont répondu à un questionnaire. Un cahier des débats existe, qui a inspiré les quatre équipes qui se présentaient devant l'équipe municipale.

M. THEBAULT pense que le projet a gagné à ce choix d'une démarche participative. L'aspect participatif a été renforcé du fait du dialogue compétitif, procédure qui n'est pas habituelle - ou pas complètement - pour ce genre de projet, et du fait que l'équipe municipale a tenu à s'entourer de représentants des habitants, qui les ont accompagnés sur chacune des étapes pour amener leur expertise, leurs exigences, tout au long du dialogue compétitif. M. THEBAULT pense que la démarche est vertueuse au-delà de ce très beau projet que M. DAGNAUD a décrit, et qu'elle doit faire modèle sur la fabrique d'un équipement public. Concernant quelques exigences formulées dans le vœu, sur le calendrier, les élus ont été tous attentifs à ce que les actions mises en œuvre avancent maintenant rapidement et concrètement, que les premiers travaux commencent avant la fin de la mandature ; pour ce démarrage, il leur faudra un peu d'argent, mais M. THEBAULT ne doute pas qu'au prochain Conseil de Paris, la discussion budgétaire donnera aux élus satisfaction.

Pour ce qui est en lien avec le relogement des occupants d'aujourd'hui, il y a évidemment Emmaüs Solidarité, mais il s'agit, en définitive, d'une habitude que la Ville a de travailler avec cette association, de faire fonctionner ainsi le domaine intercalaire de la ville. Il conviendra également de retrouver une relocalisation au théâtre de Verre.

M. DAGNAUD le remercie pour ses propos et son engagement.

M. MADEC souhaitait ajouter quelques mots pour dire que cette médiathèque est attendue depuis fort longtemps. Il s'agit d'une longue aventure puisqu'elle a été programmée, avant 2008, à la porte des Lilas, et il s'est trouvé que la vacance du site Jean Quarré a fait que l'équipe municipale, dans sa diversité, a souhaité relocaliser cette médiathèque place des Fêtes. C'est un équipement attendu depuis fort longtemps, à juste titre. Comme l'a rappelé M. le Maire, le 19<sup>ème</sup> est le seul grand arrondissement qui n'avait pas ce type d'équipement. Les petites bibliothèques de quartier ont leur utilité mais, au 21<sup>ème</sup> siècle, M. MADEC pense que les Parisiens sont en droit d'attendre des équipements plus conséquents. Il se félicite que le projet entre vraiment en phase opérationnelle, même s'il faudra quand même attendre avant de couper le ruban inaugural. Il est confiant, des engagements ont été pris par la Maire de Paris. Il ne doute donc pas qu'il y aura une inscription budgétaire au budget 2019 voté dans une quinzaine de jours, certes pas en totalité. Les élus auraient préféré inaugurer cet équipement sous cette mandature ; cela n'a pas été possible, mais aujourd'hui, est atteinte la phase opérationnelle, ce qui est déjà un point positif.

M. DAGNAUD pense avoir omis de rappeler que l'opération était dotée d'un budget de 20 millions d'euros, au total.

M. GAU veut avant tout se féliciter du lancement de cette médiathèque sur la place des Fêtes. Il s'agit aussi, pour les élus communistes, d'un combat historique mené depuis de très nombreuses années, bien avant ce mandat, et ils y étaient très attachés, concernant la présence d'un équipement culturel d'ampleur sur cette place. M. GAU en parle également comme adjoint chargé de la jeunesse puisqu'il parlait tout à l'heure avec des acteurs jeunesse du quartier qui attendent beaucoup de cette médiathèque, qui peut être un lieu de croisement pour la population du quartier dans sa diversité, au sein d'un quartier qui a vécu des moments assez difficiles durant ces dernières semaines. Cet équipement montre son importance pour la jeunesse puisqu'il est adossé au collège Budé et au centre Paris Anim', place des Fêtes. M. GAU souhaite saluer l'excellent travail de concertation qui a été mené et le beau symbole qu'il constitue face à toutes les tentatives de division par rapport à ce projet qui est associé à la création d'une Maison des réfugiés. Il rappelle que les élus ont tous le souvenir de ce tournant, dans leur prise en compte de la question migratoire au sein de l'arrondissement, qu'a été la gestion de la présence des migrants à Jean Quarré, et l'expérimentation positive qui en a été faite. La place des Fêtes change, elle se rénove, elle a une nouvelle médiathèque, et M. GAU veut, encore une fois, au nom des élus communistes, s'en féliciter.

M. BOHBOT souhaite s'exprimer au titre de l'opposition municipale, dont les élus s'intègrent dans une opposition constructive. M. MADEC a eu raison, selon lui, de rappeler qu'il s'agit d'un projet ancien, mais chacun a conscience qu'à Paris, ces grands équipements nécessitent toujours un temps de maturation qui est extrêmement long. Les élus de l'opposition ne vont pas compter les mois ou les années qu'il a fallu pour lancer l'opération. Ils savent que c'est une opération qui était inscrite au sein du programme d'investissement de la Maire de Paris dans cette mandature ; cela constitue une ambition du Conseil d'arrondissement et de la Mairie d'arrondissement. Il ne s'agit pas de commencer à s'étendre sur les années perdues : M. le Maire l'a dit, il est nécessaire de réparer une injustice ; pointer les retards qui se sont accumulés, pour des raisons qui ont été évoquées, dans le lancement de l'opération ne serait pas à la hauteur du sujet. M. BOHBOT pense que cet équipement est une très bonne chose pour le 19<sup>ème</sup> arrondissement, pour les habitants de ce quartier de la place des Fêtes, qui est un quartier où vivent beaucoup de jeunes, de populations, et pour que tous les habitants puissent avoir accès à un équipement moderne, de qualité, et ce, par le biais, d'un investissement important de la Ville de Paris. Par conséquent, comme ils l'ont fait depuis le début, les élus de l'opposition soutiennent ce projet de médiathèque.

M. DAGNAUD croit que c'est le propre des grands projets que de permettre à chacun de s'en sentir co-responsable. C'est le cas ce soir, et cela a été la force de l'équipe municipale jusqu'à

présent ; il forme le vœu que cela le reste jusqu'au bout et jusqu'à l'ouverture de cette médiathèque que les élus attendent à la fois avec sérénité et impatience.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 24 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

#### VŒU

**13. V192018045 Vœu relatif à la poursuite de la dynamique de la Médiathèque du 19e pour tous les habitants du nord-est parisien. Déposé par MM. Roger Madec, Dan Lert, Sergio Tinti.**  
Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Roger MADEC, rapporteur :**

**14. 2018 DLH 285 Réalisation, 13 passage des Mauxins (19e), d'un programme d'acquisition en VEFA de l'usufruit locatif social de 14 logements sociaux (PLS) par AXIMO.**  
Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**15. 2018 DLH 306 Réalisation 22-32, rue des Lilas (19e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 93 logements PLS par 1001 Vies Habitat.**  
Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**16. 2018 DLH 318 Modification 99, rue de l'Ourcq (19e) d'un programme de logements sociaux (2 PLUS et 5 PLS) par ELOGIE-SIEMP**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**17. 2018 DLH 360 Réalisation, 14 rue de Nantes (19e), d'un programme de construction de neuve de 2 logements PLS par Domaxis.**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**18. 2018 DLH 365 Réalisation, 8 rue des Ardennes (19e), d'un programme d'acquisition en VEFA de l'usufruit locatif social de 36 logements sociaux (PLS) par AXIMO.**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**19. 2018 DLH 391 Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie - Demande de garantie d'emprunt PLS auprès de la Ville de Paris**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Roger MADEC et M. Dan LERT, co-rapporteurs :**

**20. 2018 DLH 210 Réalisation 17, rue de Meaux (19e) d'un programme de rénovation durable de 2 logements sociaux par SNL Paris**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**21. 2018 DLH 312 Réalisation dans un immeuble en copropriété 40/40bis rue de l'Ourcq (19e) d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 5 logements PLS par ELOGIE-SIEMP**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**22. 2018 DLH 315 Réalisation, 4bis rue de Thionville (19e) d'un programme d'acquisition amélioration de 16 logements sociaux (PLS) par la RIVP**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**23. 2018 DLH 336 Réalisation 9-11, rue Riquet (19e) d'un programme de rénovation de 167 logements sociaux par Immobilière 3F**

Élu.e.s ayant pris part au débat :

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**24. 2018 DLH 351 Réalisation groupe "Villette Stemler" 56 boulevard de la Villette (19e) d'un programme de végétalisation par Paris Habitat OPH.**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**25. 2018 DLH 355 Réalisation groupe « Alphonse Karr », 5- 29 et 22-36 rue Alphonse Karr (19e), d'un programme de rénovation de 478 logements sociaux par Paris Habitat OPH.**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Halima JEMNI, rapporteure :**

**26. 2018 DFPE 202 Subvention exceptionnelle (60 000 euros) à l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et Mme Séverine GUY, co-rapporteuses

**27. 2018 DFPE 183 Subvention (15.000 euros) et convention avec le GIP « Samu social de Paris » (19e) pour son action « Des petits à l'hôtel », dans les 10e, 11e, 18e et 19e arrondissements.**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1

Mme Halima JEMNI et M. Olivier WANG, co-rapporteurs :

**28. 2018 DFA 59 Redevance due au titre de l'année 2017 pour l'établissement dénommé « le Pavillon du chemin de fer » - 19e.**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Jérôme AMORY, rapporteur :

**29. 2018 DPSP 9 Subventions (22 162 euros) et conventions avec 3 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Karine GAUTREAU, rapporteure :



**30. 2018 DDCT 170 Modification des redevances liées à l'occupation temporaire de l'espace polyvalent municipal 7 rue Pierre Girard (19e)**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Yasmina MERZI, rapporteure :**

**31. 2018 DASCO 144 Caisse des Écoles (19e)-Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**32. 2018 DASCO 147 Caisses des Écoles-Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Sophie MINDAY et M. Mahor CHICHE, co-rapporteurs**

**33. 2018 DAE 306 Budget participatif - Subventions (155.000 euros) et conventions avec quatre associations œuvrant pour le réemploi.**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**34. 2018 DAC 783 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Le Théâtre Paris-Villette, 211 avenue Jean Jaurès (19e).**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**35. 2018 DAE 294 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (46 322 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**36. 2018 DAE 331 Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens**

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Délibérations départementales transmises au Conseil d'arrondissement pour information (non soumises au vote) :**

**37. 2018 DASCO 60-G Collèges publics parisiens - Subventions (481 608 euros) au titre du budget participatif**

38. 2018 DASCO 75-G Caisse des Écoles (19e)-Subvention 2019 (765.395 euros) pour la restauration scolaire.

39. 2018 DASCO 91-G Caisse des Écoles (19e)-Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

40. 2018 DASES 227-G Subventions (100.554 euros) et conventions avec 5 Bagageries parisiennes pour l'accueil de SDF.

41. 2018 DASES 365-G Subventions (920 680 euros) à 57 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

42. 2018 DASES 407-G Subventions (185.000 euros) en faveur de 13 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h00.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le mardi 22 janvier 2019 à 20h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 <sup>e</sup> arrondissement
Gabriel GAU	François DAGNAUD